

mauvaise gestion du gouvernement, prenne le temps de se pencher sur des questions qui ne relèvent absolument pas de lui. C'est exactement ce que le ministre a fait dans ce cas-là.

● (1815)

Quoi qu'il en soit, il existe un autre problème qui doit certes nous préoccuper tous. Qui va dire quel est le revenu après impôt d'un contribuable pour pouvoir fixer le loyer qu'il doit payer? Je crains que ce soit le ministère du Revenu national, que c'est le ministre des Travaux publics qui sera chargé de dire à combien s'élève le salaire de cette personne pour que le ministère puisse dire aux propriétaires quels revenus gagnent les Canadiens. Comment les propriétaires feraient-ils pour connaître le revenu de leurs locataires à moins que le ministère ne le leur dise? Je crains que le ministère du Revenu national ne deviennent une sorte de percepteur pour le compte des propriétaires, qu'il se fasse payer pour ce travail pour que l'argent finisse comme il se doit entre les mains des propriétaires au nom de leurs locataires.

Le gouvernement a de quoi penser et bien du travail sur les bras. Et la question dont je parle ne le regarde pas, il devrait le savoir, mais elle concerne les gouvernements provinciaux.

M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, cette question s'ajoute à d'autres problèmes ayant trait aux renseignements qui figurent sur les formulaires de déclarations de l'impôt des particuliers pour l'exercice 1982, qui ont été expédiés dernièrement. Pour des motifs difficiles à comprendre, le député de North York (M. Gamble) a décidé de se renseigner sur les paiements de loyer représentant un pourcentage du revenu global d'un contribuable. Le député paraissait s'inquiéter du caractère confidentiel de cette information s'imaginant qu'il s'agissait d'un moyen détourné pour obtenir des renseignements sur le revenu du contribuable, des renseignements qui serviraient à déterminer le loyer qui convient à un particulier. J'ignore si ce sont là les précisions que voulait obtenir le député, mais c'est du moins ce qu'on peut en déduire d'après ce qu'il a dit à ce moment-là.

Permettez-moi de rappeler au député et à tous les autres que les dispositions de la loi de l'impôt relatives à la confidentialité des renseignements sont toujours en vigueur et que l'on n'a pas prévu de modifications qui puissent en aucune façon justifier les préoccupations du député. Essentiellement, ces dispositions stipulent que les renseignements recueillis aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu doivent être utilisés à cette seule fin. La loi ne prévoit qu'une seule exception explicite, c'est que les données ainsi recueillies peuvent servir à élaborer une politique fiscale, ce qui semble tout à fait raisonnable.

Comme l'a affirmé le ministre du Revenu national (M. Busières), son collègue, le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) a précisé ce qu'il croyait être une part raisonnable du revenu d'un particulier consacrée au paiement du loyer. C'est là une donnée socio-économique courante et il est étonnant que le député ne soit pas mieux renseigné là-dessus. Mais il faut être très imaginatif pour en déduire que quelqu'un a conçu un

plan pour communiquer aux propriétaires des renseignements d'ordre fiscal.

L'ÉNERGIE—ON DEMANDE DE LAISSER BAISSER LE PRIX DU PÉTROLE. B) LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais me pencher ce soir sur une question qui a été soulevée à la Chambre aujourd'hui et à bien d'autres occasions, en l'occurrence le prix du pétrole brut au Canada. Ce qui m'intéresse pour l'instant, c'est la promesse que le gouvernement fédéral avait faite au moment des élections et l'engagement qu'il avait pris de maintenir le prix du pétrole au Canada en dessous du cours mondial.

Le premier ministre avait notamment déclaré à la télévision nationale pendant la campagne électorale que son parti était bien décidé à maintenir le prix du pétrole en dessous du cours mondial et à ne pas laisser les pays de l'OPEP fixer les prix au Canada. Maintenant, cette promesse risque d'être violée. Ce qui est malheureux, c'est que le gouvernement est en très mauvaise posture à l'heure actuelle vu ses dépenses de 89 milliards de dollars. Il accuse aussi un déficit très important cette année. Les Canadiens craignent qu'au lieu de songer à améliorer l'ensemble de l'économie, le gouvernement ne tienne compte que de ses besoins de recettes et se concentre encore une fois sur le secteur énergétique pour les satisfaire. Les Canadiens tiennent avant tout à ce que le gouvernement respecte ses promesses électorales et les engagements pris dans le cadre du Programme énergétique national et qu'il fasse en sorte que le prix au Canada reste inférieure au cours mondial et baisse en même temps que lui. Ainsi, nous verrions s'améliorer très sensiblement le sort des agriculteurs, des pêcheurs, des fabricants et des petites entreprises. Nous constaterions en outre que les produits canadiens seraient plus concurrentiels sur les marchés internationaux. En outre, les localités que je représente profiteraient de la baisse des coûts de transport et les consommateurs verraient leur qualité de vie s'améliorer.

● (1820)

La médaille a malheureusement un revers, car si le gouvernement décidait d'augmenter les prix canadiens en les laissant atteindre et même dépasser les cours mondiaux, les produits canadiens cesseraient d'être compétitifs. Comme l'ont prédit un certain nombre d'organismes importants et d'analystes financiers influents, l'économie canadienne continuerait à se redresser plus lentement que celles de ses partenaires commerciaux. En outre, ceux qui profiteraient le plus et immédiatement d'une tendance à la hausse du prix de l'ancien pétrole canadien, ou de «l'ancien-nouveau» pétrole, selon la classification que l'on fait de nos réserves conventionnelles actuelles, ce serait un petit nombre de multinationales du pétrole. Les petites sociétés canadiennes des régions éloignées, qui produisent surtout le nouveau pétrole au cours international ou à un prix un peu plus élevé n'en retireraient aucun avantage immédiat, et les problèmes qu'éprouvent les grandes sociétés que le gouvernement s'est donné tant de peine à mettre sur pied en vertu du Programme énergétique national n'en seraient pas pour autant allégés.